

Montréal, 13 juillet 2012

PAR COURRIEL ET SDE

Me Véronique Dubois  
Secrétaire de la Régie de l'énergie  
**Régie de l'énergie**  
Tour de la Bourse  
800, Place Victoria, bureau 255  
Montréal (Québec) H4Z 1A2

OBJET : R-3799-2012 : *Demande de prolongation de l'entente d'intégration éolienne.*

---

Chère consœur,

L'ACEF de l'Outaouais a pris connaissance de l'argumentation de HQD (ou Distributeur) (B-025). Dans le cadre du présent dossier, l'ACEF de l'Outaouais a déposé une demande de renseignements (C-ACEFO-003) ainsi qu'un mémoire daté du 3 juillet 2012 (C-ACEFO-005); elle ajoute ce qui suit.

En prenant en considération le fait que le Distributeur estime être en mesure de déposer une demande d'approbation d'une ou plusieurs ententes d'intégration éolienne au cours de l'automne 2012 (B-002 para.10), l'ACEF de l'Outaouais demeure convaincue que le renouvellement de l'Entente 2005 (ou Entente) telle quelle pour les mois de moins forte charge n'est pas dans l'intérêt des consommateurs.

L'ACEF de l'Outaouais précise que l'on ne peut pas apprécier de la même façon les derniers renouvellements de l'Entente, sur de longues périodes incluant des mois de forte charge et des mois de moins forte charge, avec la présente demande de renouvellement qui pourrait ne concerner que des mois de moins forte charge. Ainsi, dans l'éventualité où l'Entente était renouvelée pour une période de quelques mois de moins forte charge, l'ACEF de l'Outaouais demeure d'avis que le renouvellement de l'Entente telle quelle ne serait pas dans l'intérêt des consommateurs.

En ce qui a trait à l'impossibilité de renégocier entre HQD et HQP pour des raisons relevant d'un *Code d'éthique sur la gestion des appels d'offres* (B-025 à la p.4), l'ACEF de l'Outaouais ne souhaite pas prendre position sur cette question dans le cadre du présent dossier, sans avoir effectué une analyse ou un examen détaillé et approfondi de cette prétention du Distributeur. Cependant, l'intervenante en questionne notamment le fondement et elle se demande quelles informations sont cachées à HQP.

De plus, le Distributeur argumente qu'il s'agit d'un renouvellement qui n'est que temporaire et que l'Entente 2005 (ou Entente) a déjà fait l'objet de renouvellements et ce, à plus d'une reprises

(B-025, aux pp. 1 à 4). L'ACEF de l'Outaouais constate qu'à force de renouvellements, le caractère temporaire de l'Entente devient de moins en moins temporaire et de plus en plus permanent. HQD en demande d'ailleurs encore le renouvellement et ajoute : « *Par ailleurs, la Demande d'annulation de l'appel de qualification (QA/O 2012-01) en prévision d'un appel d'offres pour l'acquisition de services d'intégration éolienne (R-3806-2012) déposée par EBM le 18 juin dernier introduit des risques de délais supplémentaires dans le processus visant à obtenir des services d'intégration éolienne, ce qui souligne d'autant plus l'importance d'obtenir une prolongation de l'EIE jusqu'à l'approbation des ententes à venir* » (B-025, à la p. 5 ).

L'ACEF de l'Outaouais est d'autant plus préoccupée que l'application de cette Entente pourrait être étirée dans le temps, alors que les termes et conditions qu'elle contient soulèvent des inquiétudes et que ceux-ci ne sont pas considérés comme adéquats, dans le cadre du renouvellement actuellement demandé dans le présent dossier (notamment C-ACEFO-005). Ainsi, l'ACEF de l'Outaouais considère qu'il ne serait pas dans l'intérêt public, incluant celui des consommateurs résidentiels, que cette Entente soit reconduite aux mêmes termes et conditions qui y sont contenus depuis 2005, soit depuis les sept (7) dernières années. L'ACEF de l'Outaouais a également pris connaissance de l'argumentation déposée par UC dans le cadre du présent dossier et elle appuie les conclusions qui y sont formulées.

L'ACEF de l'Outaouais recommande respectueusement à la Régie de l'énergie de ne pas autoriser le renouvellement de l'Entente 2005, sauf dans l'éventualité où ses termes et conditions étaient modifiés.

Le tout soumis respectueusement.

Veillez agréer, chère consœur, l'expression de nos meilleures salutations.

**Me Stéphanie Lussier**

10127, rue d'Iberville

Montréal (Québec), H2B 2T7

Tél. : 514.761.0032

Courriel : [stephanie.lussier@sympatico.ca](mailto:stephanie.lussier@sympatico.ca)

cc: Me Éric Fraser (Hydro-Québec)